

Séance du 29 mars 2023



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF MARS, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

Approbation du procès-verbal

- Séance du conseil municipal du 1^{er} février 2023 : Unanimité

2023-29-03-SF N° 007 BUDGET VILLE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-29-03-SF N° 008 BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-29-03-SF N° 009 BUDGET ANNEXE LOISIRS ET TOURISME - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-29-03-SF N° 010 BUDGET ANNEXE GENDARMERIE RESERVES FONCIERES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Séance du 29 mars 2023



2023-29-03-SF N° 011 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le compte administratif 2022 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES :	6 260 205,61 €	RECETTES :	6 992 328,16 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES :	4 961 916,52 €	RECETTES :	5 145 028,15 €

Excédent de Fonctionnement : 732 122,55 €.
Excédent d'Investissement : 183 111,63 €.

- **INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement :	1 000 000,00 € + 732 122,55 €	= + 1 732 122,55 €
Investissement :	183 111,63 € + - 524 263,53 €	= - 341 151,90 €

- **PRECISE** que les restes à réaliser 2022 s'élèvent à :

682 098,69 € en dépenses d'investissement.
1 175 912,00 € en recettes d'investissement.

2023-29-03-SF N° 012 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le compte administratif 2022 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES :	114 395,74 €	RECETTES :	75 487,82 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES :	35 043,89 €	RECETTES :	33 608,73 €

Déficit de Fonctionnement : 38 907,92 €
Déficit d'Investissement : 1 435,16 €

- **INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement :	- 38 907,92 € + 18 740,33 € = - 20 167,59 €
Investissement :	- 1 435,16 € + 271 845,07 € = + 270 409,91 €

- **PRECISE** que les restes à réaliser 2022 s'élèvent à :

46 556,00 € en dépenses d'investissement.
0,00 € en recettes d'investissement.

Séance du 29 mars 2023



2023-29-03-SF N° 013 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET ANNEXE LOISIRS ET TOURISME

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le compte administratif 2022 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES :	420 718,94 €	RECETTES :	320 793,04 €.
INVESTISSEMENT	DEPENSES :	129 520,93 €	RECETTES :	0 €.
Déficit de Fonctionnement :		99 925,90 €		
Déficit d'Investissement :		129 520,93 €		

- **INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement :	- 99 925,90 € + - 47 194,66 €	=	- 147 120,56 €
Investissement :	- 129 520,93 € + 147 032,31 €	=	17 511,38 €

- **PRECISE** que les restes à réaliser 2020 s'élèvent à :

0,00 € en dépenses d'investissement.
0,00 € en recettes d'investissement.

2023-29-03-SF N° 014 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE GENDARMERIE ET RESERVES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le compte administratif 2022 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES :	1 739 704,64 €	RECETTES :	1 916 586,18 €.
INVESTISSEMENT	DEPENSES :	1 826 207,40 €	RECETTES :	2 256 776,13 €.
Excédent de Fonctionnement :		176 881,54 €		
Excédent d'Investissement :		430 568,73 €		

- **INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement :	- 71 107,96 € + 176 881,54 €	=	105 773,58 €
Investissement :	- 2 058 806,45 € + 430 568,73 €	=	- 1 628 237,72 €

- **PRECISE** que les restes à réaliser 2022 s'élèvent à :

0,00 € en dépenses d'investissement.
0,00 € en recettes d'investissement.

Séance du 29 mars 2023



2023-29-03-SF N° 015 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS RÉALISÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – BUDGET VILLE ET BUDGET ANNEXE GRF

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du bilan 2022 des acquisitions et cessions d'immeubles enregistrées au budget annexe GRF, tel que présenté dans les tableaux annexés à la présente délibération.

2023-29-03-SF N° 016 AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation 2022 comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1 000 000.00 €

Section Investissement

Dépenses Article 001 (déficit d'investissement reporté) : 341 151,90 €

Recettes Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour assurer le financement des dépenses d'investissement : 732 122,55 €

2023-29-03-SF N° 017 BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT – REPRISE DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **REPREND** les résultats 2022 comme suit :

Section Fonctionnement

Dépense Article 002 (déficit de fonctionnement reporté) : 20 167,59 €

Section Investissement

Recettes Article 001 (excédent d'investissement reporté) : 270 409.91 €

2023-29-03-SF N° 018 BUDGET ANNEXE LOISIRS ET TOURISME - REPRISE DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **REPREND** les résultats 2022 comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses Article 002 (déficit de fonctionnement reporté) : 147 120,56 €

Section Investissement

Recettes Article 001 (résultat d'investissement reporté) : 17 511,38 €

Séance du 29 mars 2023



2023-29-03-SF N° 019 BUDGET ANNEXE GENDARMERIE RESERVES FONCIERES- REPRISE DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **REPREND** les résultats 2022 comme suit :

Section Fonctionnement

Recette Article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 105 773,58 €

Section Investissement

Dépense Article 001 (déficit d'investissement reporté) : 1 628 237,72 €

2023-29-03-SF N° 020 AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL – GROUPE SCOLAIRE – ACTUALISATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond) P. Charrondièrre, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K. Garel), K. Garel.

- **ADOpte** l'autorisation de programme et d'engagement actualisée pour le financement du groupe scolaire telle que présentée, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **PRECISE** que les dépenses seront financées par le FCTVA et les subventions.

2023-29-03-SF N° 021 AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL – SALLE DES FÊTES – CRÉATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond) P. Charrondièrre, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K. Garel), K. Garel.

- **DECIDE** l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **PRECISE** que les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions et éventuellement l'emprunt.

2023-29-03-DG N° 022 BASE NAUTIQUE DES CASCADES - DECISION RELATIVE A LA SAISON D'ETE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 1 abstention (H. Bonnet) et 5 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond) P. Charrondièrre, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K. Garel), K. Garel.

- **SUIT** la position et avis rendus dans le cadre de la commission générale réunie le 15 mars 2023 ;

Séance du 29 mars 2023



- **DECIDE** de la fermeture de la base nautique des Cascades pour la saison d'été 2023 ;
- **DIT** que le devenir du site à moyen / long terme fera l'objet d'une réflexion approfondie dans le cadre d'un groupe de travail auquel les élus volontaires du conseil municipal seront associés.

2023-29-03-SF N° 023 VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2023

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2023 à :

Foncier Bâti : 32,72 %

Foncier non Bâti : 53,31 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,36 %

- **RAPPELLE** que le taux fixé pour la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires de 13,36% correspond au taux de la Taxe d'Habitation, gelé depuis 2010.

2023-29-03-SF N° 024 BUDGET VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond) P. Charrondièrre, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K. Garel), K. Garel.

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	6 650 468 €	6 650 468 €
Section Fonctionnement	8 018 502 €	8 018 502 €

2023-29-03-SF N° 025 BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le budget primitif du budget annexe Développement de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	307 000 €	307 000 €
Section Fonctionnement	138 467,59 €	138 467,59 €

2023-29-03-SF N° 026 BUDGET ANNEXE LOISIRS ET TOURISME – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond) P. Charrondièrre, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K. Garel), K. Garel.

Séance du 29 mars 2023



- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Loisirs et Tourisme de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	52 511,38 €	52 511,38 €
Section Fonctionnement	258 861,59 €	258 861,59 €

2023-29-03-SF N° 027 BUDGET ANNEXE GENDARMERIE ET RESERVES FONCIERES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond) P. Charrondièrre, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K. Garel), K. Garel.

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Gendarmerie et Réserves Foncière de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	4 094 575,52 €	4 094 575,52 €
Section Fonctionnement	233 525,58 €	233 525,58 €

2023-29-03-SF N° 028 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** les subventions aux associations 2023, pour un total par politique publique de :

	2023		
	Ordinaire	Exceptionnelle	
Social	83 500	400	83 900
Relations Pu	3 770	920	4 690
Promotion ville	3 000	15 500	18 500
Dvp durable	500		500
Asso sportives	81 500	4 300	85 800
Asso Culturelles	17 500	10 800	28 300
Asso éducatives	5 463	-	5 463
Total	195 233	31 920	227 153

Le détail des subventions allouées par association et les modalités de vote sont annexés à la présente délibération.

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget ville 2023.

Séance du 29 mars 2023



2023-29-03-SF PM N° 029 VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2023 – ACCUEIL DE SPECTACLES ITINÉRANTS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** la création des tarifs relatifs à l'accueil des spectacles itinérants (cirques, spectacles de clowns, marionnettes, etc...) et pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires sur le territoire communal.

2023-29-03-SF N° 030 MARCHÉ ALSH / CLAE – CRÉATION ET RÉVISION DES TARIFS AUX FAMILLES POUR LES TEMPS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES

Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIÈRE et Claude TRASSARD ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** la revalorisation de ces tarifs appliqués aux familles pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires, à hauteur de +5%, tel que demandés par l'association Valhorizon ;
- **VOTE** la création d'une grille tarifaire forfaitaire par enfant et par mois pour l'accueil des enfants pendant le temps méridien conformément aux tarifs détaillés en annexe.

Le tableau des tarifs municipaux 2023 revus et applicables au 1^{er} avril 2023 est annexé.

2023-29-03-UR N° 031 ZAC CENTRE OUEST – ADOPTION DU CRAC 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport présenté.

2023-29-03-UR SF N° 032 PLAN DE RAVALEMENT DES FACADES - AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – BILAN DE LA PHASE 1 & LANCEMENT DE LA PHASE 2

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le lancement de la seconde phase du plan de ravalement ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les injonctions et tous documents nécessaires à cette opération.

2023-29-03-UR SF N° 033 PLAN DE RAVALEMENT DES FACADES - AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – BD DE L'INDUSTRIE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** des subventions d'un montant de 1843,26 € à Monsieur Mathieu LOPEZ FERNANDEZ et d'un montant de 1280,04€ à Madame Sandrine FILLON pour des travaux de ravalement de façade.

Séance du 29 mars 2023



2023-29-03-UR SF N° 034 PLAN DE RAVALEMENT DES FACADES - AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – RUE DU PORT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 000€ à M. Michel RENAUD pour des travaux de ravalement de façade et de réfection de toiture.

2023-29-03-UR SF N° 035 CESSION DE PARCELLES À LA CCDSV – CHEMIN DE LA CROIX MARINIER - AMÉNAGEMENT DE PARKING

Le Maire ne participe au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le montage proposé ;
- **VALIDE** la cession à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et/ou pièces nécessaires à cette cession dans les conditions précitées.

2023-29-03-ST DG N° 036 RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA GRANDE RUE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CCDSV ET LE SEP BRESSE DOMBES SAÔNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention (A. Iacovelli).

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune, le SEP Bresse Dombes Saône et la CCDSV pour la réalisation des travaux d'assainissement, d'eau potable et eaux pluviales sur la Grande rue, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation de travaux d'assainissement, d'eau potable et eaux pluviales sur la Grande rue ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de groupement de commande, ainsi que toutes les pièces et/ou avenants susceptibles d'y être rattachés ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer, pour le compte de la commune, les contrats passés sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découlent.

Séance du 29 mars 2023



2023-29-03-ST DG N° 037 MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GÉNIE CLIMATIQUE / VEOLIA ÉNERGIE FRANCE – AVENANT N°3 AU MARCHÉ SIGNÉ LE 3 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché d'exploitation des installations de génie climatique avec la société VEOLIA ENERGIE France ci-joint ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer cet avenant N°3 ainsi que toutes les pièces et/ou documents susceptibles de pouvoir y être attachés.

2023-29-03-RH N° 038 DISPOSITIF DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE – CONVENTION AVEC LE CDG 01

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire, avec le Centre de Gestion de l'Ain, telle qu'annexée à la présente, ainsi que toutes les pièces et/ou documents susceptibles de s'y rapporter.
 - *Le maire, ou son représentant, sera ensuite chargé de :*
 - *Certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
 - *Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.*

En mairie, le 29 mars 2023

Affiché le 30 mars 2023

Le Maire
Marc PÉCHOUX

